



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 09/10/2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 41 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Acquisition véhicule N° 2024-101
--	---

Présents (41) : PICHON Evelyne, MOUINI Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, CAUMONT Marc, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (14) : PUCEL Matthieu, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, GAY Eric, LACAZE Noël, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
PUYAU Maryse à RICARD Louis
DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine
ANGLADE Jean-Louis à GAILHARD Christophe
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
BERTRANUC Evelyne à DESCOUENS Bernard
NARS Aline à MIR André
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

Madame Evelyne PICHON a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président explique qu'un véhicule a été sérieusement accidenté et qu'il convient de le remplacer. Il propose à l'assemblée d'en acquérir un neuf de la même gamme dont le montant de 21 068.27€ TTC sera diminué du remboursement de l'assurance qui s'élève à 5604€ TTC.

Il invite les conseillers à en débattre.

Après en avoir délibéré **et à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve l'acquisition d'un nouveau véhicule et mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU